

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : LUNEL Gérard, MARCHETTO Yves ; MONTAGNE Sonia ; MONTELMARD Chrystelle, VIALLE Viviane ; JUSSA Agnès ; MICHEL Jean ; CARAT Cécile ; REYNAUD Claude ; ROLLET Brigitte ; BURAIIS Eric ; RODILLON Bernard ; BAEZA Richard ; BEGOUIN Yolande ;

Pouvoirs : REY Kévin à CARAT Cécile

Excusés : QUERCIA José

Absences : ROUX Isabelle
CARBONNEL Théo
MANIER Karine

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Quorum : 10

Secrétaire de séance : MONTELMARD Chrystelle

Date de convocation : 06/02/2019

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2019 :

Une information était manquante lors de l'approbation du compte rendu de décembre. Il est proposé d'ajouter les précisions suivantes concernant le point des questions diverses de décembre :

Indication des routes concernées : chemin des grands mas et route de Saint Lattier

Voirie/ circulation : La question du besoin d'abri bus devant le Leclerc et la Foirfouille est réitérée. De plus en plus de personnes utilisent cette ligne et ne sont pas protégés. Il est soulevé également le problème d'adaptation de la route menant au parking de l'école maternelle avec des problèmes de sécurité liés au croisement des bus avec les véhicules. La fréquentation de la ligne est importante (environ 11 bus citea par jour).

Compte tenu de ces éléments, le compte rendu du conseil municipal du 15 janvier est approuvé à l'unanimité.

1- CONVENTION ENTRETIEN ZA DES CHASSES ET LA VERDIERE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire rappelle que l'intercommunalité de Valence Romans Agglomération est compétente en matière d'entretien des espaces verts des zones d'activités sur le territoire de l'agglomération.

Pour une plus grande efficacité et pour le compte de l'agglomération, la commune de Saint Paul Lès Romans assurera une partie de l'entretien des espaces verts de la zone d'activités « la Verdière » et « les chasses », par ses services techniques. Ceci selon les besoins de l'agglomération vis-à-vis des moyens employés notamment lors des périodes d'ambrosie.

Après exposé du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts des zones d'activités « la Verdière » et « les chasses » ;

2- AVENANT 1 CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE AVEC L'EPORA ET LA COMMUNE DE SAINT PAUL LES ROMANS

Considérant l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), créé par décret en 1998 ;

Considérant l'extension du périmètre d'intervention de l'EPORA en 2007 et en 2013 pour couvrir également les départements de la Drôme, de l'Ardèche, 230 communes du département du Rhône (hors métropole de Lyon), et 232 communes sur le nord du département de l'Isère ;

Considérant les quatre axes d'intervention prioritaires de l'établissement :

- Développement des activités économiques et recyclage des friches
- Recomposition urbaine et habitat
- Contribution aux grands projets structurants
- Préservation des zones agricoles et des espaces sensibles

Considérant la convention en date du 14 avril 2015 signée entre la commune de Saint Paul Lès Romans et l'EPORA.

La convention a pour objet la requalification de tout un pan du cœur de ville, situé directement face à la mairie et dénommé « Les Colombiers ». L'effet escompté ne se limite pas à la requalification et la densification de ce tènement mais vise plus largement à rendre à la Commune toute l'attractivité résidentielle et commerciale nécessaire à la poursuite de la vie du centre bourg.

Considérant les éléments suivants :

Selon les modalités de l'article 3 de la Convention d'Etudes et de Veille Foncière 26E024 – Centre bourg, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de validité de la convention de deux ans, afin de permettre à l'EPORA de poursuivre son action de définition et de validation de la maîtrise foncière.

Ainsi, le projet d'avenant proroge pour une durée de 2 ans supplémentaires la durée d'exécution de la Convention d'Etudes et de Veille Foncière conclue le 14 avril 2015, soit une nouvelle échéance finale fixée au 14 avril 2021.

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de ma convention d'études et de veille foncière avec l'EPORA et la commune de Saint Paul Lès Romans ;

3- Sollicitation financière SDED pour des travaux d'économie d'énergie pour l'école élémentaire du groupe scolaire Guy Odeyer: travaux de régulation consommation électrique luminaires

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution

d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 10/04/2018.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de l'école élémentaire du groupe scolaire Guy Odeyer.
- DE CEDER au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.
- DE CONFIRMER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019 en section d'investissement ;

4- APPROBATION PLAN DE FINANCMET PROJET DE HANGAR DE STOCKAGE

Vu la délibération n°2018-84 du 11 décembre 2018 sollicitant une aide financière de l'Etat au travers de la DETR pour le projet du hangar de stockage ;

Considérant la nécessité de revoir le plan de financement au vu des éléments reçus auprès d'autres financeurs de la collectivité ;

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement HT du projet de hangar de stockage ;

Dépenses HT	Recettes
Etudes 8 333 €	Département 40 000 €
Lot 1 gros œuvre : 85 270 €	DETR 40 900 €
Lot 2 charpente métallique : 110 000 €	Comité des fêtes : 15 000 €
TOTAL 203 603 €	VRA fond de concours : 22 800 €
	REGION : 41 000 €
	FONDS PROPRES : 43 903 €
	Total : 203 603 €

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019 en section d'investissement ;

5- Sollicitation contrat région ruralité 2019 : travaux hangar de stockage communal

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à demander une subvention dans le cadre du contrat région ruralité 2019 pour les travaux pour la construction d'un hangar de stockage communal.

La construction d'un hangar communal de stockage permettra d'assurer la sécurité du stockage du matériel et véhicules des services techniques, le sel pour le déneigement et les matériaux de voirie communale mais également du matériel associatif de la fête culturelle locale faisant PARTIE de l'identité de la commune : le CORSO.

Le hangar de stockage permettra de stocker de manière sécurisée le matériel des services techniques mais également le matériel nécessaire à l'organisation de la fête culturelle de Saint Paul au travers de son CORSO.

L'intégration d'un bail pour la toiture permettra d'initier une démarche environnementale et citoyenne auprès de la population locale ; L'Energie photovoltaïque permettra de développer le secteur des énergie renouvelables mais également de permettre au bâtiment d'être autonome et d'avoir des coûts de fonctionnement réduits.

La toiture du projet sera louée à une société de panneaux photovoltaïques qui reversera à travers un bail emphytéotique de 30 ans, une redevance annuelle de 4000 euros indexés sur les coûts des loyers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- SOLLICITE une aide financière de la région pour un montant de 41 000 euros.
- DEMANDE l'autorisation de démarrer les travaux avant réception de la décision d'attribution de subvention.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs et financiers.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019 en section d'investissement ;

6- Sollicitation fonds de concours Valence Romans Agglo pour projet de construction d'un hangar de stockage communal photovoltaïque

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L-5216-5

Vu les Statuts de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo ;

Vu la compétence exercée dans le domaine de l'environnement et ses initiatives pour le développement du parc photovoltaïque ;

Considérant le projet de construction d'un hangar photovoltaïque, il est envisagé de demander un fonds de concours à Valence Romans Agglo ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

La construction d'un hangar communal de stockage permettra d'assurer la sécurité du stockage du matériel et véhicules des services techniques, le sel pour le déneigement et les matériaux de voirie communale mais également du matériel associatif de la fête culturelle locale faisant PARTIE de l'identité de la commune : le CORSO.

Le hangar de stockage permettra de stocker de manière sécurisée le matériel des services techniques mais également le matériel nécessaire à l'organisation de la fête culturelle de Saint Paul au travers de son CORSO.

L'intégration d'un bail pour la toiture permettra d'initier une démarche environnementale et citoyenne auprès de la population locale ; L'Energie photovoltaïque permettra de développer le secteur des énergie renouvelables mais également de permettre au bâtiment d'être autonome et d'avoir des coûts de fonctionnement réduits.

La toiture du projet sera louée à une société de panneaux photovoltaïques qui reversera à travers un bail emphytéotique de 30 ans, une redevance annuelle de 4000 euros indexés sur les coûts des loyers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- SOLLICITE auprès de Valence Romans Agglo un fonds de concours de 22 800 euros ;
- DEMANDE l'autorisation de démarrer les travaux avant réception de la décision d'attribution de subvention.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs et financiers.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019 en section d'investissement ;

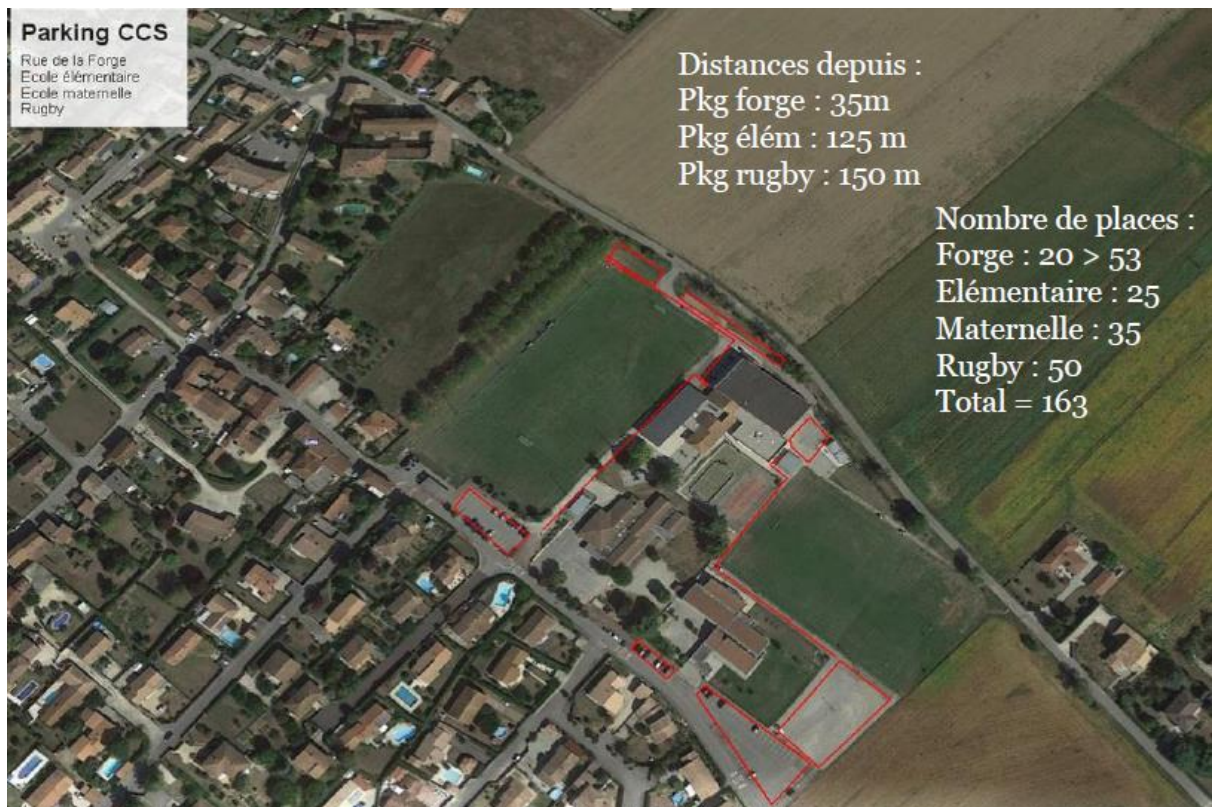
7- Réflexion autour du projet d'aménagement des abords du complexe culturel et sportif

Il est présenté au conseil le projet d'aménagement des abords du complexe pour permettre d'aménager la zone et développer un cadre paysager et une sécurisation des abords du complexe.

Une étude avait été réalisée en 2017 par Sandrine Armand pour réfléchir sur cette problématique.

L'objectifs étant de garantir un nombre de places suffisantes tout en aménagement des espaces verts et des espaces sécurisés pour les enfants lors des pics de fréquentation.

Un avis sur le projet d'aménagement a été sollicité auprès des associations.



Des questions se posent sur la comptabilité du projet avec celle de la demande d'homologation du stade de foot. A priori il n'y a pas d'incidence sur cette demande. L'avis sera confirmé lors du prochain conseil.

Des questionnements également sur la réduction du nombre de place. Au vu du projet, l'ensemble des aménagements ne feraient que supprimer un nombre très limité de places. Il faut savoir qu'il y a autour du complexe de nombreux parkings qui représenterai avec l'aménagement plus de 150 places disponibles.

Certains conseillers évoquent les distances rallongées pour les utilisateurs du complexe ;

Il est proposé de creuser cette réflexion et d'attendre l'ensemble des avis des utilisateurs.

Les conseillers sont d'accord pour démarrer les travaux du côté gauche vers la sortie du parking chemin de la forge.

8- Questions diverses

Voirie : question sur le côté règlementaire du dos d'âne rue de la mairie. Il est rappelé que le dos d'âne est règlementaire et que la mise en place prochaine d'une zone de rencontre à 20 kilomètres heures permettra d'y affirmer cette utilité au vu de la fréquentation et des pics de vitesses relevés.

Question pour un ralentisseur chemin de la forge. Une consultation des riverains sera effectuée.

Problématique de voirie sur « la route de Saint Lattier et le chemin des grands Mats » : un document d'arpentage devra être étudié concernant la définition des limites de la voirie communale avec celle des propriétaires de terrains agricoles.

Espaces boisés classés : un courrier d'information aux propriétaires et riverains concernés sera envoyé cette semaine.

Ramassage des ordures ménagères : réflexion à avoir concernant la mise en place de gors containers à l'impasse des genêts. Réflexion également concernant l'usage des points de collectes individuels en campagne.

Débat national : rendez vous le 15 février à 19h. Les élus présents ne donneront pas leurs avis. Ils laisseront leurs concitoyens s'exprimer librement.

Prochain conseil municipal : le mardi 12 mars 2019 à 20h